N° 511 **SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 6 avril 2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

exprimant la dénonciation par le Sénat des violences commises par l'ultradroite sur le territoire national,

PRÉSENTÉE

Par MM. Jérôme DURAIN. Patrick KANNER. Maurice ANTISTE. Mme Viviane ASSOULINE, MM. David Joël BIGOT. **Mmes Florence** BLATRIX CONTAT, Nicole BONNEFOY, MM. Denis BOUAD, Hussein BOURGI, Mme Isabelle BRIQUET, M. Rémi CARDON, Mme Marie-Arlette CARLOTTI, M. Yan CHANTREL, Mmes Catherine CONCONNE, Hélène CONWAY-MOURET, MM. Thierry COZIC, Gilbert-Luc DEVINAZ, Vincent ÉBLÉ, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Rémi FÉRAUD, Mme Corinne FÉRET, M. Jean-Luc FICHET, Mme Martine FILLEUL, M. Hervé GILLÉ, Mme Laurence HARRIBEY, MM. Jean-Michel HOULLEGATTE, JACQUIN, Mme Victoire JASMIN, MM. Éric JEANSANNETAS, Patrice JOLY, Bernard M. Éric KERROUCHE, JOMIER. Mme Gisèle JOURDA. Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-Yves LECONTE, Mme Annie LE HOUEROU, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Monique LUBIN, MM. Victorin LUREL, Jacques-Bernard MAGNER, Didier MARIE, Serge MÉRILLOU, Mme Michelle MEUNIER, M. Jean-Jacques MICHAU, Mme Marie-Pierre MONIER, MM. Franck MONTAUGÉ, Sebastien PLA, Mmes Émilienne POUMIROL, Angèle PRÉVILLE, MM. Claude RAYNAL, Christian REDON-SARRAZY, Mme Sylvie ROBERT, M. Gilbert ROGER, Mme Laurence ROSSIGNOL, MM. Lucien STANZIONE, Jean-Pierre SUEUR, Rachid TEMAL, Jean-Claude TISSOT, Jean-Marc TODESCHINI, Mickaël VALLET, André VALLINI, Mme Sabine VAN HEGHE et M. Yannick VAUGRENARD,

Sénateurs et Sénatrices

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La période récente a vu s'établir une corrélation entre la violence politique et la violence physique dans les rangs de l'ultra-droite. Cette violence a pris la République dans toutes ses composantes comme cible privilégiée. La menace est tangible comme l'a démontré la révélation du contenu de la boucle « FR DETER » qui réunissait 7300 abonnés autour de contenus suprémacistes, notamment des listes de cibles potentielles. La réalité de cette menace est largement documentée notamment à la suite des travaux réalisés dans le cadre du rapport de Monsieur Adrien Morénas, député LRM, au nom de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite publié en 2019. Les services de renseignement dont la Direction Générale de la Sécurité Intérieure, assurent que le risque terroriste entre l'ultradroite et l'ultragauche est incomparable. En outre, le départ d'un certain nombre des militants d'ultradroite vers le conflit ukrainien permet une formation tactique et un accès à un armement conséquent, qui pourrait potentiellement être utilisé lors d'actions terroristes en France. Cette proposition de résolution tend à exprimer la dénonciation par le Sénat des violences commises par l'ultradroite sur le territoire national et à inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures qui permettent de ramener l'ordre dans notre pays.

Proposition de résolution exprimant la dénonciation par le Sénat des violences commises par l'ultradroite sur le territoire national

- ① Le Sénat,
- 2 Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- Considérant la montée de la violence en France, dans le discours politique et dans les manifestations ;
- Constatant la multiplication, de Paris à Lyon, du centre-ville d'Annecy aux rues de Callac, des affrontements directs entre militants d'ultradroite et les autres citoyens ;
- Considérant que cette violence a prospéré depuis plusieurs années du fait de l'immobilisme, de la tolérance et parfois de la bienveillance de certains responsables politiques à l'égard de ses auteurs ;
- Constatant qu'elle est aujourd'hui légitimée et encouragée par des élus qui tiennent des discours ambivalents ;
- Considérant que la violence physique est désormais précédée, jusque dans nos institutions, d'une violence verbale qui tente de justifier des comportements aussi illégaux qu'inadmissibles;
- Considérant que cette violence n'a pour ambition que de fracturer notre société, d'attaquer les institutions de la République, de rejeter la légitimité parlementaire et de substituer au débat réfléchi, argumenté et serein de la démocratie représentative, un état de guerre de tous contre tous ;
- Onsidérant que les déchaînements de haine auxquels la France assiste visent en premier lieu à s'en prendre à la République et à la discréditer;
- Constatant que la violence trouve trop souvent des relais dans nos institutions, y compris dans la police quand ses agents arborent des symboles d'extrême droite ;
- Constatant que « nombre de démocraties occidentales considèrent ainsi que la menace d'ultradroite, suprémaciste, accélérationniste, est aujourd'hui la principale menace à laquelle elles sont confrontées » selon les mots de Nicolas Lerner, directeur général de la sécurité intérieure ;
- Constatant qu'une boucle de messagerie a réuni des milliers de sympathisants d'ultradroite qui s'organisaient pour mener des actions violentes et proféraient des menaces contre des personnes en raison de leur origine ou de leur orientation sexuelle, des journalistes et des élus ;

- Exprime la dénonciation la plus forte des violences commises quotidiennement au nom de l'ultradroite ;
- Invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour appréhender les militants d'ultradroite adeptes de la violence et pour restaurer l'ordre républicain.